



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

apprentissage

Question écrite n° 15087

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la proposition de loi relative à la promotion de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, adoptée sous la précédente législature, le 20 février 1997 à l'Assemblée nationale, et transmise au Sénat. La dissolution intervenue en mai n'a pas permis l'adoption de ce texte qui visait à inscrire définitivement dans la loi le développement de l'apprentissage dans le secteur public. Par ailleurs, au terme de l'article 92 de la loi du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, l'expérimentation en cours dans ce domaine devrait prendre fin au 31 décembre 1998. Il lui demande en conséquence si elle envisage d'inscrire à l'ordre du jour des travaux de parlement un texte qui soit de nature à concrétiser la nécessaire valorisation de l'apprentissage.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la décision qu'elle compte prendre sur la proposition de loi relative à la promotion de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 20 février 1997, lors de la précédente législature. L'article 13 de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi a repris les éléments de ladite proposition de loi : le dispositif de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial a été pérennisé ; une aide à l'embauche a été mise en place et il est désormais possible de conclure avec le même apprenti jusqu'à trois contrats d'apprentissage successifs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15087

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2946

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4809